

**Décision du Président
n°87-2025**

Objet :

Avenant n°1 - Rénovation de 14
logements - Gendarmerie de
Brignais/ Lot n° 05 : Plâtrerie -
Peintures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DE LA CCVG

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2024-66, en date du 25 juin 2024, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu le marché de « Rénovation de 14 logements - Gendarmerie de Brignais/ Lot n° 05 : Plâtrerie – Peintures » attribué à la société SARL SERVBAT,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux non prévus au marché pour répondre au cahier des charges et de prolonger le délai d'exécution,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n° 1 qui prolonge le délai d'exécution jusqu'au 24/10/2025 et qui augmente le montant du marché :

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 10,0 %
- Montant HT : 122 445,50 €
- Montant TTC : 134 690,05 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10,0 %
- Montant HT : 9 920,51 €
- Montant TTC : 10 912,56 €

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 10,0 %
- Montant HT : 132 366,01 €
- Montant TTC : 145 602,61 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8,10 %

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

De signer le présent avenant ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,
Françoise GAUQUELIN